

Le concours de l'excellence en **TI**

2012

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

www.ActionTI.com/Octas2012



OCTAS



Table des matières

Introduction	4
À propos du concours des OCTAS	4
À propos du Réseau ACTION TI	4
Jury : Sélection et fonctionnement	5
Dates importantes	5
Règlements	6
1. Définitions	6
2. Établissement	6
3. Dépôt des dossiers	6
4. Période de réalisation	7
5. Propriété intellectuelle	7
6. Subdivision des catégories	7
7. Nombre insuffisant de dossiers dans une catégorie	7
8. Présentation en collaboration avec un fournisseur de service	7
9. Nombre de dossiers soumis	8
10. Frais d'inscription au concours	8
11. Informations et documents joints	8
12. Critères d'évaluation	9
13. Validation des dossiers	9
14. Respect des critères	10
15. Confidentialité des dossiers	10
16. Vérificateur externe	10
17. Rejet d'un dossier	10
18. Utilisation des marques de commerce du Concours	10
19. Destruction des dossiers	10
20. Dérogation	11
21. Acceptation implicite des règlements	11
22. Décision du jury	11
23. Annulation du concours	11
24. Vérification de conformité	11
Catégories	12
1. Affaires électroniques	13
2. Environnement d'apprentissage	13
3. Gestion des connaissances	13
4. Environnement Web de collaboration ou de participation	14
5. Le français dans les technologies de l'information	14
6. Gestion de projet en TI	15
7. Infrastructure	15
8. Innovation	15

9. Intelligence d'affaires (Business intelligence)	16
10. Jeux et animation	16
11. Relève étudiante - Niveaux collégial et universitaire	16
12. Réussite commerciale	17
13. Solution d'affaires - Développement à l'interne	17
14. Solution d'affaires - Logiciels libres	18
15. Solution d'affaires - Progiciels	18
16. Les TI au service de la société	18
17. Les TI dans les secteurs culturel, éducatif ou médiatique	19
18. Transformation des processus organisationnels	19
19. Solutions mobiles	19
20. Prix jeunesse en TI	20
21. Octas de l'Excellence	20

Introduction

À propos du concours des OCTAS

Organisé chaque année depuis 1987 par le Réseau ACTION TI, le concours des OCTAS est une occasion unique de reconnaître l'excellence dans les technologies de l'information (TI) au Québec. Le Réseau ACTION TI rend ainsi hommage à des individus, des entreprises ou des organismes pour leur créativité, leur dynamisme et leur contribution exceptionnelle à l'essor de l'industrie.

Au fil des ans, le concours des OCTAS a permis à de nombreux lauréats d'obtenir, par cette marque distinctive, un rayonnement et une reconnaissance sans pareils. L'obtention d'un OCTAS a des répercussions importantes, tant au Québec qu'aux niveaux national et international. Depuis sa création, cette compétition aura en effet donné à de nombreuses entreprises québécoises une visibilité et un essor remarquables.

Lors de son Gala annuel, le Réseau ACTION TI remet ses trophées OCTAS aux lauréats des différentes catégories, choisis par les membres de jurys constitués de représentants du secteur des TI. De plus, l'OCTAS de l'Excellence, la plus haute distinction décernée par le Réseau ACTION TI, est octroyé à un récipiendaire sélectionné parmi les lauréats de l'ensemble des catégories.

Près de 1 000 personnes en provenance du milieu des TI assistent chaque année au Gala des OCTAS. Celui de l'édition 2012 aura lieu à Québec, le 2 juin 2012. Les artisans des projets les plus remarquables réalisés dans le secteur des TI au cours de l'année 2011 seront récompensés lors de cette soirée prestigieuse.

À propos du Réseau ACTION TI

Depuis plus de 30 ans, le Réseau ACTION TI regroupe les professionnels et les intervenants de l'industrie des technologies de l'information (TI). Aujourd'hui, avec plus de 10 000 membres et clients, il constitue le plus important réseau de personnes œuvrant au sein de cette industrie au Québec.

Le Réseau ACTION TI a pour mission de regrouper et mobiliser les acteurs du secteur des technologies de l'information du Québec. Il crée des occasions de rassemblement et aide à l'amélioration des connaissances et des compétences. Il souligne la qualité des réalisations et contribue à valoriser les TI au Québec.

Jury : Sélection et fonctionnement

Plusieurs étapes jalonnent le processus de sélection des finalistes et des lauréats au concours des OCTAS.

Le président du jury est nommé par le Conseil général du Réseau ACTION TI, sur recommandation du comité organisateur des OCTAS. Il a pour fonction de mettre à jour la grille des critères d'évaluation, dans chacune des catégories, puis de sélectionner et de réunir les membres des jurys, et de veiller à l'application des règlements.

Le Comité de vérification du Concours s'assure de la conformité des dossiers en regard des règlements et transmet au jury tous les dossiers conformes.

Les membres d'un premier jury analysent tous les dossiers reçus et déterminent les finalistes ainsi que les lauréats de chaque catégorie. La détermination du nombre de finalistes dans chacune des catégories est laissée à l'entière discrétion du premier jury.

À partir des dossiers des lauréats, un second jury, composé de nouveaux membres, effectue la sélection de la réalisation qui remportera l'OCTAS de l'Excellence, la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau ACTION TI.

Les membres de l'un ou l'autre des jurys doivent se retirer de l'évaluation d'une catégorie s'ils se retrouvent en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts.

Le vérificateur du concours est nommé lui aussi par le conseil général du Réseau ACTION TI. Il veille au respect des règlements du concours, assiste aux travaux et aux délibérations des jurys, puis fait la compilation finale des résultats, qu'il remet au Réseau ACTION TI par la suite.

Le processus de sélection des finalistes et des lauréats du concours est confidentiel. Seuls le vérificateur, le PDG du Réseau, le président et les membres des jurys ont accès aux dossiers des candidats. Tous les membres du jury sont tenus de signer un engagement de confidentialité, ainsi que de détruire toute la documentation qui leur aura été remise, dès la fin des travaux d'évaluation.

Les noms des membres des jurys demeurent confidentiels tout au long du processus d'analyse des dossiers, et ce, jusqu'au Gala des OCTAS.

Dates importantes

- 3 janvier 2012 : Début de la période de mise en candidature
- 2 mars 2012 : Fin de la période de mise en candidature
- 11 avril 2012 : Dévoilement des finalistes, à Montréal
- 2 juin 2012 : Gala des OCTAS, au Centre des Congrès de Québec

Règlements

1. Définitions

RÉALISATION : Ensemble ou partie d'un ensemble de travaux de création, de gestion ou de communication appliqués au domaine des technologies de l'information (TI). Une réalisation ne doit pas être une nouvelle version d'un produit déjà implanté ou commercialisé, à moins d'un changement majeur par rapport au produit original, changement qui doit être clairement démontré. (Sous réserve de l'article 4.)

TITULAIRE : Organisation propriétaire et détentrice des droits (propriété intellectuelle) et titres d'une réalisation.

ORGANISATION : Inclut les organisations privées, publiques, parapubliques ou à but non lucratif ayant un bureau au Québec.

RESPONSABLE DU DOSSIER : Personne autorisée par son organisation à déposer une candidature au concours des OCTAS et à laquelle on peut se référer au besoin.

COMITÉ DE VÉRIFICATION : Le Comité de vérification est formé du Président du jury, d'un représentant du vérificateur externe et du président-directeur général du Réseau Action TI. Les membres du Comité peuvent s'adjoindre d'autres ressources s'ils le jugent nécessaire.

2. Établissement

Les organisations ayant un bureau au Québec depuis au moins le 1er janvier 2011 sont admissibles au concours des OCTAS 2012.

3. Dépôt des dossiers

Le formulaire électronique d'inscription et les règlements du concours peuvent être téléchargés à partir du site du Réseau ACTION TI.

Les formulaires électroniques de mise en candidature doivent être téléversés sur le site prévu à cette fin (<http://octas.actionti.com>) au plus tard le vendredi 2 mars 2012, à 17 heures. Les formulaires électroniques de mise en candidature doivent être dûment remplis pour chacune des réalisations inscrites dans une des catégories.

Huit (8) copies de tout CD-ROM ou DVD-ROM doivent être acheminées au bureau du Réseau ACTION TI pour chaque projet soumis dans une catégorie qui requiert un CD-ROM ou un DVD-ROM, au plus tard à la date de clôture du concours, soit le vendredi 2 mars 2012, à 17 heures, à la permanence du Réseau ACTION TI, à l'adresse suivante :

Concours des OCTAS
A/s de Réseau ACTION TI
550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 355
Montréal (Québec) H3A 1B9

Les gens de la région de Québec peuvent faire parvenir leurs CD-ROM ou DVD-ROM au bureau de Québec du Réseau ACTION TI, à l'adresse suivante :

Concours des OCTAS
A/s de Réseau ACTION TI - Québec
6655, boul. Pierre-Bertrand, bureau 204-16
Québec (Québec) G2K 1M1

4. Période de réalisation

Les réalisations soumises doivent avoir été achevées entre le 1er janvier 2011 et le 2 mars 2012, sauf pour la catégorie Réussite commerciale (voir la [description de cette catégorie](#) pour plus d'information).

5. Propriété intellectuelle

Une organisation ne peut soumettre que la ou les réalisations dont elle détient la propriété intellectuelle. Les autorisations requises, notamment pour les réalisations résultant d'une collaboration active entre plusieurs organisations, doivent avoir été obtenues préalablement. Par ailleurs, lorsqu'une réalisation est le fruit d'un partenariat dans lequel plusieurs organisations partagent les risques et les bénéfices, l'OCTAS peut être décerné à l'ensemble des partenaires.

6. Subdivision des catégories

Lorsque le nombre de candidatures le justifie, le Comité de vérification peut subdiviser une catégorie et remettre plus d'un OCTAS dans cette même catégorie.

7. Nombre insuffisant de dossiers dans une catégorie

Au minimum trois dossiers doivent avoir été déposés dans une catégorie afin que cette dernière soit considérée ouverte. Dans le cas contraire, le Comité de vérification pourra, en accord avec le ou les candidats concernés, transférer le ou les dossiers dans une autre catégorie pertinente.

8. Présentation en collaboration avec un fournisseur de service

Si une réalisation a été effectuée et mise en œuvre avec une entreprise de services, par contrat, ladite réalisation doit être présentée par le titulaire de la réalisation, en collaboration avec l'entreprise de service, si tel est le vœu des deux parties. Cependant, en aucun cas la réalisation ne pourra être présentée par l'entreprise de services.

9. Nombre de dossiers soumis

Une même réalisation ne peut être soumise dans plus d'une catégorie. Dans la catégorie Relève étudiante, le maximum acceptable est de deux dossiers par programme, par institution d'enseignement.

10. Frais d'inscription au concours

Un paiement de 300 \$ doit être effectué pour chaque dossier déposé. Le paiement se fait soit par carte de crédit (en ligne) ou par chèque, libellé à l'ordre du Réseau ACTION TI, pour chaque candidature. Si le paiement est effectué par chèque, il doit être reçu au bureau du Réseau ACTION TI avant 17 heures, le 2 mars 2012, à l'adresse suivante :

Concours des OCTAS
A/s de Réseau ACTION TI
550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 355
Montréal (Québec) H3A 1B9

Le montant de l'inscription inclut, pour chaque projet soumis, **une admission gratuite à la soirée du dévoilement des finalistes** qui aura lieu **le 11 avril 2012, à Montréal.**

Tout litige concernant le paiement doit être résolu dans les 3 jours ouvrables suivant la fin de la période de mise en candidature. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des documents.

Il n'y a aucuns frais pour un dépôt de candidature dans la catégorie Relève étudiante. Dans ce cas, une lettre d'attestation officielle de l'établissement d'enseignement est requise. Cette lettre doit accompagner le dossier et devra spécifier que le titulaire de la réalisation était inscrit à temps plein aux études, au moment de la réalisation du projet. Le projet devra avoir été réalisé au cours de la période d'admissibilité, soit entre le 1er janvier 2011 et le 2 mars 2012. Cette attestation doit être téléversée (annexée) en format PDF ou JPEG avec le formulaire de candidature électronique, en même temps que les illustrations et graphiques en format PDF ou JPEG.

Un représentant de chaque projet étudiant déposé dans cette catégorie est aussi admis gratuitement à la soirée de dévoilement des finalistes.

11. Informations et documents joints

Pour être retenu, un dossier doit être précis sous tous ses aspects et satisfaire à toutes les exigences requises. Aucun autre élément que ceux qui y sont indiqués ne sera considéré dans l'évaluation de la candidature. Ne pas inclure d'autres documents tels que : articles promotionnels, rapports annuels, extraits de journaux, etc.

Le dossier pourra toutefois comporter, en annexe, jusqu'à huit (8) illustrations, graphiques ou tableaux permettant de compléter les informations qui y figurent. Chacun de ces éléments devra constituer un fichier séparé d'un maximum de 1 Mo (donc un maximum de 8 fichiers de 1 Mo chacun). Ces fichiers devront exclusivement être en format PDF ou JPEG. La description de la réalisation dans le formulaire de candidature devra indiquer clairement les références à ces fichiers, et nous vous suggérons d'utiliser la même nomenclature pour identifier vos illustrations

dans votre texte que celle utilisée pour identifier vos fichiers : par exemple, fig1.jpg, fig2.jpg, fig3.pdf, etc.

Dans le cas des catégories qui permettent l'envoi d'un CD/DVD, en aucun cas ce CD/DVD ne doit permettre l'envoi d'images ou de documents ayant pour effet de contourner directement ou indirectement les règles énoncées au présent article. Tel que précisé dans la description de ces catégories, le CD/DVD fourni servira à soumettre une version fonctionnelle d'une application, d'un site Web, etc.

12. Critères d'évaluation

Les membres du jury sont particulièrement intéressés à connaître les améliorations tangibles apportées par votre réalisation relativement à la productivité et au rendement de votre organisation, ainsi que son caractère novateur.

Il est donc important d'expliquer de quelle façon votre projet se démarque. Par exemple, les innovations peuvent dépasser l'aspect technique ou fonctionnel de la réalisation. Pensez à la façon dont elles vous ont permis de créer une communauté d'intérêts, d'améliorer sensiblement les conditions de travail des utilisateurs, de développer de nouveaux partenariats, d'aider les gens, de mettre en place de nouveaux processus, de créer de nouvelles alliances stratégiques, de contribuer à l'avancement et à la réussite de votre organisation, etc.

Principaux critères d'évaluation

- Respect de la nature de la catégorie et de ses exigences particulières.
- Présentation : clarté, concision, respect du format et de la séquence imposés par le formulaire et précision de l'information.
- Objectifs du projet : clarté, contenu, éléments de mesure, échéancier.
- Envergure de la réalisation par rapport à la taille de l'organisation.
- Avantages obtenus : tangibles, intangibles, réels, mesurables (les gains de productivité, l'augmentation des ventes ou des recettes).
- Réduction des frais d'exploitation ou économie de temps.
- Amélioration du service à la clientèle.
- Utilisateurs : nombre, diversité.
- Concepts, méthodes et outils utilisés : efficaces, adéquats, novateurs.
- Impact sur l'organisation : complexité, enjeux, risques et défis, accroissement du rendement de l'organisation.
- Utilisation novatrice de la technologie.
- Contribution de l'organisation.
- Prise en compte de la sécurité de l'information.

13. Validation des dossiers

Le Comité de vérification s'assure que les dossiers déposés sont conformes aux règlements et qu'ils respectent notamment la période de réalisation et l'esprit du concours, que les documents requis sont soumis, que le paiement des frais d'inscription a été effectué, que le dossier respecte les critères de la catégorie, etc. Le Comité dispose de 3 jours ouvrables après la fermeture du concours pour communiquer avec le candidat et résoudre tout litige résultant de cette validation des dossiers. Tout candidat qui n'aura pas fourni les précisions requises par le Comité au terme de cette période de grâce verra sa candidature invalidée et le dossier ne sera pas transmis au jury.

14. Respect des critères

Si les projets soumis dans une catégorie ne respectent pas les critères déterminés par ces règlements, le jury, après en avoir avisé le Comité de vérification, peut décider de ne retenir aucun finaliste dans cette catégorie et de déplacer lesdits projets dans une autre catégorie jugée pertinente. Les membres du jury ne sont donc pas tenus de proposer de finalistes dans une catégorie donnée.

15. Confidentialité des dossiers

La confidentialité requise à l'égard des dossiers soumis est assurée par le Réseau ACTION TI. Le contenu des dossiers n'est connu que des personnes impliquées dans le processus d'évaluation, et de personne d'autre. Les membres des jurys ont accès aux dossiers durant la période d'évaluation seulement et s'engagent par écrit à traiter de façon confidentielle tous les documents et renseignements qui leur sont soumis dans le cadre du concours. Ils sont de plus tenus de détruire tout document ou renseignement s'y rattachant, dès que leur travail est terminé.

Seules les informations divulguées par le soumissionnaire dans la section « Description sommaire de la réalisation » du formulaire de candidature seront utilisées pour la rédaction des textes présentant les projets dans les communications du Réseau.

Aucune ingérence, de quelque sorte que ce soit, n'est permise.

16. Vérificateur externe

Le respect des règlements du concours et la compilation des résultats des jurys des OCTAS sont placés sous la surveillance d'un vérificateur provenant de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche.

17. Rejet d'un dossier

Le jury se réserve le droit de refuser tout dossier dont l'authenticité est mise en doute.

18. Utilisation des marques de commerce du Concours

Les finalistes et les lauréats du concours des OCTAS sont encouragés à utiliser le logo des OCTAS dans toute publicité les concernant, en respectant les critères d'utilisation émis par le Réseau ACTION TI.

19. Destruction des dossiers

Après le Gala des OCTAS, tous les dossiers de candidature seront détruits.

20. Dérogation

Toute dérogation au présent règlement est soumise au vérificateur pour analyse et décision de leur part, après consultation avec la direction du Réseau ACTION TI et le président du jury.

21. Acceptation implicite des règlements

La soumission d'un dossier de candidature aux OCTAS équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des règlements du concours.

22. Décision du jury

Les participants au concours des OCTAS reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

23. Annulation du concours

Advenant des circonstances hors de son contrôle, le Réseau ACTION TI se réserve le droit de mettre un terme au concours ou de l'annuler en tout temps, et ce, sans préavis.

24. Vérification de conformité

Afin de s'assurer de la conformité des candidatures déposées, le Réseau ACTION TI se réserve le droit de procéder à des audits sur un nombre indéterminé de projets, tout au long du processus d'examen des candidatures par le jury.

Catégories

Les candidats sont invités à soumettre leur(s) candidature(s) dans l'une ou l'autre des catégories suivantes.

1. Affaires électroniques
2. Environnement d'apprentissage
3. Gestion des connaissances
4. Environnement Web de collaboration ou de participation
5. Le français dans les technologies de l'information
6. Gestion de projet en TI
7. Infrastructure
8. Innovation
9. Intelligence d'affaires (*Business intelligence*)
10. Jeux et animation
11. Relève étudiante - Niveaux collégial et universitaire
12. Réussite commerciale
13. Solution d'affaires - Développement à l'interne
14. Solution d'affaires - Logiciels libres
15. Solution d'affaires - Progiciels
16. Les TI au service de la société
17. Les TI dans les secteurs culturel, éducatif ou médiatique
18. Transformation des processus organisationnels
19. Solutions mobiles
20. Prix jeunesse en TI

Cependant, cette règle diffère dans les trois cas suivants :

- Le français dans les technologies de l'information ([voir p. 14](#)), dont les candidatures sont déposées dans le cadre du concours des Mérites du français dans les technologies de l'information, organisé par l'Office québécois de la langue française ;
- Le Prix jeunesse en TI ([voir p. 20](#)) ;
- L'OCTAS de l'Excellence ([voir p.20](#)).

Veillez noter que, à partir de maintenant, une réalisation ne peut être déposée que dans une seule catégorie.

Choisissez attentivement la catégorie correspondant à votre projet, en prenant soin de bien lire les définitions et les exigences de chaque catégorie. Votre dossier doit respecter les critères établis pour la catégorie que vous aurez choisie. Soyez précis, surtout en ce qui concerne les résultats obtenus et le caractère audacieux et novateur de votre projet. N'hésitez pas, au besoin, à vérifier auprès de la permanence du Réseau ACTION TI afin d'effectuer les meilleurs choix de catégories.

Si le nombre de candidatures le justifie, le Comité de vérification pourra subdiviser chacune des catégories en fonction de la taille (petite, moyenne ou grande) des organisations concernées. Plus d'un OCTAS sera alors attribué dans cette catégorie.

1. Affaires électroniques

Reconnaît une organisation, privée ou publique, qui se démarque de façon significative par l'intégration des technologies Web pour optimiser ses processus transactionnels avec ses clients, fournisseurs ou partenaires et ainsi accroître sa productivité.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation et de l'originalité du projet, ainsi que de son impact sur le modèle d'affaires.
- Description des principaux avantages liés à l'utilisation de cette solution.
- Impact de la solution sur les processus et les relations d'affaires.
- Impact de la solution sur les résultats d'affaires.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'indiquer un lien Internet. Le candidat pourra, de façon exceptionnelle, faire parvenir un CD ou un DVD-ROM en huit copies au Réseau ACTION TI, et ce, au plus tard le 2 mars 2012, à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

2. Environnement d'apprentissage

Reconnaît une organisation qui a su utiliser de façon remarquable le potentiel des technologies de l'information (TI) pour structurer un environnement d'apprentissage, dans le but d'améliorer les connaissances, de développer les compétences et la productivité des employés, ou d'améliorer la performance organisationnelle par la mise en place d'une stratégie d'apprentissage efficace.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la problématique et de la clientèle visée.
- Détermination des besoins de formation.
- Description de la solution TI mise à contribution.
- Description de l'impact de la formation sur les ressources humaines visées.
- Description des résultats obtenus au sein de l'organisation.
- Description des retombées et de l'impact social et économique de la réalisation.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'indiquer un lien Internet. Le candidat pourra, de façon exceptionnelle, faire parvenir un CD ou un DVD-ROM en huit copies au Réseau ACTION TI, et ce, au plus tard le 2 mars 2012, à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

3. Gestion des connaissances

Reconnaît une organisation qui a su utiliser de façon remarquable le potentiel des technologies de l'information (TI) **pour structurer un environnement de gestion des connaissances**, dans le but d'améliorer les connaissances, les compétences et la productivité des employés, ou d'améliorer la performance organisationnelle par une meilleure gestion des connaissances.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la problématique et de la clientèle visée.
- Détermination des besoins de gestion des connaissances.
- Description de la solution TI mise à contribution.
- Description de l'impact de la formation sur les ressources humaines visées.

- Description des résultats obtenus au sein de l'organisation.
- Description des retombées et de l'impact social et économique de la réalisation.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'indiquer un lien Internet. Le candidat pourra, de façon exceptionnelle, faire parvenir un CD ou un DVD-ROM en huit copies au Réseau ACTION TI, et ce, au plus tard le 2 mars 2012, à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

4. Environnement Web de collaboration ou de participation

Reconnaît une organisation qui se démarque de façon significative par la mise en œuvre d'un environnement Web destiné à **favoriser la collaboration** entre employés ou partenaires, **ou encore la participation** de clients ou de partenaires à des programmes visant à favoriser l'atteinte de ses objectifs d'affaires.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation et de l'originalité du projet, ainsi que de son impact sur le modèle d'affaires.
- Description des principaux avantages liés à l'utilisation d'une telle solution.
- Description des retombées et de l'impact social et économique de la réalisation.
- Impact de la solution sur les processus et les relations d'affaires.
- Impact de la solution sur les résultats d'affaires.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'indiquer un lien Internet. Le candidat pourra, de façon exceptionnelle, faire parvenir un CD ou un DVD-ROM en huit copies au Réseau ACTION TI, et ce, au plus tard le 2 mars 2012, à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

5. Le français dans les technologies de l'information

Les candidatures dans cette catégorie doivent être déposées à l'Office québécois de la langue française (OQLF) dans le cadre du *concours des Mérites du français – Catégorie TI*. La date limite pour le dépôt d'une candidature dans cette catégorie **est le 27 janvier 2012**.

Les noms des entreprises lauréates seront dévoilés à Montréal, en avril 2012, au cours d'une soirée organisée à l'occasion de la *Soirée des Mérites et des prix Francopub*, célébration du français et de la francophonie.

Les lauréats des *Mérites du français – Catégorie TI* deviennent par la suite automatiquement finalistes de l'*OCTAS du français dans les technologies de l'information*, décerné par le Réseau ACTION TI et l'OQLF lors du Gala des OCTAS.

Pour consulter les renseignements généraux et le règlement pour cette catégorie :

<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/merites>.

6. Gestion de projet en TI

Reconnaît l'excellence dans la gestion d'un projet complexe en technologies de l'information. Cette catégorie vise à reconnaître spécifiquement la maîtrise de la méthode utilisée pour la gestion du projet et les résultats obtenus, plutôt que la qualité du projet lui-même.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du projet, des objectifs visés et des principaux livrables.
- Présentation des risques et des impacts possibles sur le projet ou l'organisation.
- Description de la complexité du projet et de ses enjeux. Ces enjeux doivent être reliés au nombre et à la nature des parties prenantes ainsi qu'à leur mobilisation, aux coûts, au contrôle des échéances, à la qualité ou au degré d'innovation impliquée, etc.
- Description de l'approche de gestion de projet utilisée et de ses avantages.
- Description des résultats obtenus en fonction du plan de départ (baseline) ainsi que de leur signification pour l'organisation.
- Description des principaux objectifs modifiés en cours de route et de leurs conséquences sur le projet.
- Description des technologies et/ou des outils de gestion de projet utilisés.

7. Infrastructure

Reconnaît un **projet majeur d'implantation ou de migration d'infrastructure technologique**, dans le but d'assurer la pérennité des solutions technologiques de même que l'efficacité organisationnelle.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du problème à résoudre.
- Présentation de la solution technologique implantée.
- Présentation du projet réalisé, incluant ses enjeux et sa complexité.
- Description des résultats obtenus des points de vue :
 - Technologique (fiabilité, pérennité, ouverture, etc.)
 - Flexibilité organisationnelle
 - Coûts de maintenance
 - Impacts sur les utilisateurs
 - Développement durable.

8. Innovation

Reconnaît une réalisation qui **exploite de façon inédite le potentiel des TI** afin d'apporter une solution à un problème particulier, contribuant ainsi à la modernisation et à la transformation de l'organisation.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du projet et des objectifs visés.
- Description des résultats obtenus, incluant la façon dont la solution a permis de donner un avantage à l'organisation.
- Présentation des éléments permettant de reconnaître l'originalité et l'efficacité de la solution technologique utilisée.
- Description de l'apport des travaux de recherche et de développement, s'il y a lieu.

9. Intelligence d'affaires (Business intelligence)

Reconnaît une réalisation qui **exploite particulièrement bien les technologies d'informatique décisionnelle (de type « intelligence d'affaires », *business intelligence* ou *BI*)**, dans le but **d'améliorer la performance organisationnelle** de l'organisation.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du contexte entourant la mise en place de la solution.
- Description des fonctionnalités BI implantées (cubes, tableaux de bords, ETL, exploration de données, etc.).
- Description des résultats obtenus, incluant la contribution à l'amélioration de la performance organisationnelle de l'organisation et l'impact sur les utilisateurs.
- Description des utilisateurs qui ont accès à l'information, du niveau de pénétration du BI dans l'organisation et du niveau de sophistication requis par les utilisateurs.
- Description des défis qui ont dû être surmontés pour mener à bien le projet.
- Description des innovations qui ont dû être mises de l'avant.
- Description des mécanismes mis en place pour la gestion, la maintenance et l'évolution de la solution.

10. Jeux et animation

Reconnaît l'utilisation remarquable des TI dans la création, le développement de contenus multimédias ou la production d'outils **exploitant de façon interactive les différents modes du divertissement** (texte, son, images fixes ou animation 2D/3D). Cette catégorie vise essentiellement les réalisations du domaine du jeu vidéo et de l'animation, utilisant différentes plateformes telles que le CD-ROM, le DVD-ROM, les consoles de salons ou portables, les téléphones mobiles ou autres supports en ligne ou en mode autonome.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation.
- Description de l'utilisation des TI dans la réalisation de la production.
- Description des principaux avantages qu'en retirent les utilisateurs.
- Au besoin, fournir l'équipement requis, si différent d'un PC.

Fournir un accès au produit sur support CD-ROM, DVD-ROM, sur console, sur téléphone mobile ou par l'entremise d'un lien Internet. Dans le cas d'un CD ou DVD-ROM, le candidat devra en faire parvenir 8 (huit) copies au Réseau ACTION TI, au plus tard le 2 mars 2012 à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

N.B. Dans cette catégorie, les candidats pourraient être appelés à se présenter devant les jurys pour procéder à une courte démonstration de leur produit.

11. Relève étudiante - Niveaux collégial et universitaire

Reconnaît une réalisation étudiante remarquable ayant contribué de façon significative à la formation d'un ou de plusieurs étudiants inscrits à temps plein au **niveau collégial ou universitaire**. Cet OCTAS de la relève étudiante est accompagné d'une bourse de 1 000 \$, partagée entre les étudiants de l'équipe lauréate, à chacun des niveaux si deux OCTAS sont décernés.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation étudiante
- Description de la composition de l'équipe étudiante et de l'apport de chacun, s'il y a lieu.
- Description de l'impact de la réalisation sur la formation des candidats eux-mêmes ou sur l'organisation pour laquelle la réalisation a été effectuée.

Le dépôt d'un projet dans cette catégorie est sans frais. On exige cependant une lettre d'attestation de l'établissement d'enseignement, confirmant que l'étudiant ou les étudiants étaient inscrits à temps plein au moment de la réalisation du projet. Le projet devra avoir été réalisé au cours de la période d'admissibilité, située entre le 1er janvier 2011 et le 2 mars 2012. Cette attestation doit être téléversée (annexée) en format PDF avec le formulaire de candidature électronique, en même temps que les illustrations et graphiques en format PDF ou JPEG.

N.B. Un maximum de deux dossiers par programme, par institution d'enseignement, sera accepté. Dans le cas d'un dépassement du nombre de candidatures dans une institution, le jury n'analysera que les deux premières candidatures reçues. De plus, si le nombre de candidatures le justifie, deux OCTAS seront remis dans cette catégorie, soit un pour le niveau collégial et un pour le niveau universitaire.

12. Réussite commerciale

Reconnaît une organisation ayant remporté **un succès remarquable et mesurable dans la commercialisation d'un produit, d'un service ou d'une solution technologique** sur le marché local, national ou international.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du produit, du service ou de la solution commercialisée.
- Présentation du positionnement du produit, du service ou de la solution dans le marché local, national ou international.
- Présentation des défis spécifiques reliés au marché visé.
- Présentation chiffrée des résultats obtenus (augmentation du chiffre d'affaires, des ventes ou de la part de marché au cours des dernières années).
- Description des objectifs commerciaux et de la croissance visée.
- Description d'une situation clientèle, s'il y a lieu, dans laquelle la solution élaborée a produit des bénéfices substantiels pour les utilisateurs.

13. Solution d'affaires - Développement à l'interne

Reconnaît une réalisation qui exploite particulièrement bien le potentiel des TI, dans le but de **soutenir le fonctionnement d'une organisation**. Il doit s'agir d'une solution développée à l'interne de l'entreprise, par opposition aux solutions achetées de type progiciels. Cette solution ne doit pas être basée sur des logiciels libres.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du fonctionnement du secteur de l'organisation (ou de l'organisation dans son ensemble) visé par la mise en œuvre de la solution.
- Description de la solution implantée par l'entreprise.
- Description des principaux avantages obtenus de l'utilisation de la solution.
- Description de l'apport et de l'utilisation novatrice des TI dans le projet.

14. Solution d'affaires - Logiciels libres

Reconnaît une réalisation qui exploite particulièrement bien le potentiel des TI dans le but de **soutenir le fonctionnement d'une organisation**. Il doit s'agir d'une solution basée sur les logiciels libres.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du fonctionnement du secteur de l'organisation ou de l'organisation dans son ensemble visé(e) par la mise en œuvre de la solution.
- Description de la solution implantée par l'entreprise.
- Description des principaux avantages obtenus de l'utilisation de la solution.
- Description de l'apport et de l'utilisation novatrice des technologies de l'information dans le projet.

15. Solution d'affaires - Progiciels

Reconnaît une réalisation qui exploite particulièrement bien le potentiel des TI dans le but de **soutenir le fonctionnement d'une organisation**. Il doit s'agir d'une solution achetée par l'entreprise (solution de type progiciel tel que ERP, CRM, SCM, etc.), par opposition aux solutions développées à l'interne. Cette solution ne doit pas être basée sur des logiciels libres.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du fonctionnement du secteur de l'organisation (ou de l'organisation dans son ensemble) visé par la mise en œuvre de la solution.
- Description de la solution implantée par l'entreprise.
- Description des principaux avantages obtenus de l'utilisation de la solution. .
- Description de l'apport et de l'utilisation novatrice des TI dans le projet.

16. Les TI au service de la société

Reconnaît tout produit ou service TI ayant un impact important sur la société ou ayant permis d'améliorer la qualité de vie, le mieux-être ou l'intégration d'individus à la société.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la portée et de l'originalité de la solution.
- Description des objectifs poursuivis par le projet.
- Impact de la solution sur la société ou sur les individus.
- Description des principaux avantages de l'utilisation des TI obtenus par les utilisateurs de cette solution.
- Description de l'apport et de l'utilisation novatrice des TI dans le projet.

N.B. Lors de l'évaluation d'un dossier déposé dans cette catégorie, une attention toute particulière sera portée sur les bénéfices qu'en retirent la société et les individus concernés par ce produit ou ce service.

17. Les TI dans les secteurs culturel, éducatif ou médiatique

Reconnaît l'utilisation remarquable des TI ou du multimédia dans une réalisation reliée à la création, la production, l'édition ou la diffusion provenant d'entreprises ou d'organisations des secteurs culturel, éducatif ou médiatique.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation.
- Description de l'utilisation remarquable des TI dans cette réalisation.
- Description des principaux avantages qu'en retirent les utilisateurs ou l'auditoire concerné.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'indiquer un lien Internet. Le candidat pourra, de façon exceptionnelle, faire parvenir un CD ou un DVD-ROM en huit copies au Réseau ACTION TI, et ce, au plus tard le 2 mars 2012, à 17 h. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés.

N.B. Dans cette catégorie, les candidats pourraient être appelés à se présenter devant les jurys pour procéder à une courte démonstration de leur produit.

18. Transformation des processus organisationnels

Reconnaît une réalisation qui, grâce à l'apport des TI, a permis à une organisation de **renouveler de façon exceptionnelle ses processus organisationnels**, tout en tenant compte des besoins des clients, des citoyens ou des entreprises. Il peut s'agir par exemple de l'implantation d'un système de gestion intégrée ERP, de services à la clientèle CRM, d'un intranet ou encore d'une méthodologie reconnue (notamment CMMI, ITIL ou ISO).

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description du fonctionnement antérieur de l'organisation.
- Description de la façon dont les processus d'affaires de l'organisation ont été modifiés.
- Description de l'implication des ressources humaines et des principaux avantages obtenus.
- Description de la contribution innovatrice des technologies au projet.
- Explication du rôle des TI en vue de tenir compte des besoins des citoyens, des clients ou des entreprises.

19. Solutions mobiles

Reconnaît une réalisation qui exploite particulièrement bien le potentiel des technologies dans la création d'une application ou d'une solution d'affaires fondée sur une plate-forme mobile. Il peut s'agir d'une application visant une clientèle professionnelle ou grand public qui est exploitée sur une plate-forme mobile, de type tablette ou téléphone intelligent, à l'exception des jeux.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Description de la réalisation.
- Description de l'utilisation des TI dans la réalisation de la production.
- Description des principaux avantages qu'en retirent les utilisateurs.
- Au besoin, fournir l'équipement requis, pour permettre au jury d'évaluer la réalisation.

N.B. Dans cette catégorie, les candidats pourraient être appelés à se présenter devant les jurys pour procéder à une courte démonstration de leur produit.

20. Prix jeunesse en TI

(description à venir)

21. Octas de l'Excellence

L'OCTAS de l'Excellence est la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau ACTION TI, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle d'une réalisation.

Aucune mise en candidature n'est sollicitée pour l'OCTAS de l'Excellence. Le récipiendaire de cet OCTAS est sélectionné par le 2^e jury parmi tous les lauréats du concours. La portée et le potentiel du projet au-delà des TI, son impact actuel et à venir, ainsi que son caractère novateur, guident les membres du jury dans l'attribution de ce prix.

La liste des récipiendaires de l'OCTAS de l'Excellence, au cours des 26 dernières années, est disponible sur le site du Réseau ACTION TI au www.ActionTI.com, sous la rubrique OCTAS.

Des questions?

Si les règlements ne répondent pas à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter la Foire aux questions (FAQ) sur le site du concours des OCTAS au www.ActionTI.com/OCTAS2012, ou à communiquer avec nous par courriel à octas@ActionTI.com.